

Marché aux Puces – Bergheim

Organisé le 29/07 par le Comité des Fêtes (pendant la fête du Gewurztraminer).

Règlement :

- Le marché aux puces est ouvert aux **non professionnels** ayant rempli un bulletin d'inscription et effectué le versement de **15 € pour un stand de 5m** ; aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- Seule la vente d'objets personnels usagés est autorisée. Les commerçants ou exposants vendant des produits neufs ou alimentaires seront exclus.
- Toute déclaration ou vente frauduleuse sera sanctionnée.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou d'armes à percuteur est strictement interdite ; l'introduction de substances nocives ou explosives est strictement interdite dans le périmètre du marché ; toute démonstration ou utilisation de mécanisme dangereux est interdite.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Le Comité des fêtes de Bergheim décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les inscriptions seront limitées au nombre de places disponibles et **les emplacements seront attribués suivant l'ordre d'arrivée des exposants** au matin du 29/07.
- Aucun exposant n'est autorisé à se mettre en place sans qu'elle lui ait été attribuée par un placeur de l'équipe d'organisation.
- Tout emplacement attribué devra être occupé immédiatement par l'exposant.
- Les emplacements se situeront rue du Pressoir, rue du Pelzkappel et rue du Trotstein
- Le soir, à son départ, chaque exposant est prié de laisser **propre** l'endroit qu'il a occupé.
- Heures d'ouverture (Marché aux Puces) :** à partir de **5 h 30** pour l'installation des stands, dès **7 heures** pour la vente (fermeture des inscriptions à 8 heures).

Renseignements, inscriptions :

Point-I « marché aux puces »

1 place du Dr Walter

F - 68750 Bergheim

Tél. : 03 89 73 31 98

Courriel : point-i.bergheim@wanadoo.fr

Responsable:

Corinne HEIMBURGER

15 Faubourg Saint Pierre

F - 68750 Bergheim

Courriel : heimburger.m@orange.fr

Horaires d'ouverture du point I		
Mois de mai et de juin :		
Lundi	09h-12h	14h-18h
Mercredi		
Jeudi	10h-12h	14h-17h
Vendredi	09h-12h	
Samedi	09h-12h	14h-17h
Dimanch	10h-13h	
Mois de juillet:		
Lundi	09h-12h	
Mardi	10h-12h	
Mercredi	10h-12h	
Jeudi	10h-12h	14h-18h
Vendredi	09h-12h	
Samedi	09h-12h	14h-19h
Dimanch	10h-13h	17h-19h

Dimanche 29 juillet 2018

Fête : cortège, animations musicales, restauration sur place, etc.

Déclaration :

Je soussigné, exposant du Marché aux Puces à Bergheim, déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne participer que deux fois par an au plus à ce type de manifestation

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à :

Signature (obligatoire):

Le : / / 2018

Inscription :

Nom : Prénom :

N° Rue :

Code Postal : :

Tél : - :

Né(e) le : / / à

Pièce d'identité :

- Type (cocher) : carte d'identité, passeport, permis de conduire
- N°
- Délivrée le : / / par

Immatriculation du véhicule (utilisé pour le marché aux puces):

Paiement : 15 € pour un stand de 5m

Montant : 15€ x stand(s) de 5 mètres = Total :€

Paiement : Chèque n° - :

.....
 Espèces

Pour garantir votre inscription :

- Soit, envoyez dès que possible ce bulletin d'inscription **complètement rempli et signé** avec votre chèque à l'ordre du **Comité des fêtes de Bergheim**
- Soit, remettez votre bulletin d'inscription **complètement rempli et signé** avec votre règlement (chèque ou espèces) directement au Point I de Bergheim

(Voir adresse, téléphone ou courriel au dos de ce bulletin)

